



## FICHE DE SÉCURITÉ NATSU 500

### Section 1: Identification du mélange et de la société

#### 1.1 Identification du produit

Nom du mélange: NATSU 500  
Type de formulation : SC  
Concentration: 500 g/L  
Matière active: éthofumésate

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: produit phytopharmaceutique (herbicide) à usage professionnel

#### 1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France  
251 rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris  
France  
Tel.: 01 53 67 68 53  
Fax: 01 53 67 68 41  
Email: [celine.barthet@sumiagro.com](mailto:celine.barthet@sumiagro.com)

#### 1.3 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,

### Section 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classement du mélange

##### 2.1.1 Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

GHS 09

ATTENTION

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut déclencher une réaction allergique.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

##### 2.1.2. Classement selon la directive 1999/45/CE (DPD)

N, Dangereux pour l'environnement

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

## 2.2 Éléments d'étiquetage



### ATTENTION

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut déclencher une réaction allergique.  
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation en vigueur.  
 EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## 2.3 Autres dangers

### Section 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

N° CAS	Nom	Concentration	Classement selon 67/548/CEE	Classement selon 1278/2008 (EC)
26225-79-6	Ethofumesate	500 g/L	N, R51/53.	Aquatic chronic 2- H411
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	> 0,005-<0,05	Xn ; R22 Xi ; R38 ; R41 ;R43 N ;R50	Acute tox. 4 – H302 Skin Irrit. 2 – H315 Eye Dam.- H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

### Section 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion : Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Local: Aucun symptôme connu à ce jour.

Systémique : Somnolence, mal de tête, léthargie, dyspnée, ataxie, tremblements

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement local : Traitement initial : symptomatique.

Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

### **Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau trop puissants

#### **5.2 Dangers particuliers résultant du mélange**

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

### **Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **6.3.1 Le confinement d'un déversement**

##### **6.3.2 Le nettoyage d'un déversement**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

##### **6.3.3 Information complémentaire**

Pas d'information complémentaire

## 6.4 Référence à d'autres sections

### Section 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### 7.1.1 Recommandations

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

##### 7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

### Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins).

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Ne pas manger, boire, ou fumer lors de l'utilisation

Se laver systématiquement les mains avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

##### 8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Utiliser des lunettes de protection. Les locaux de stockage doivent être équipés de rince-œil et d'une douche de sécurité.

##### 8.2.2.2 Protection de la peau

Porter des gants nitriles estampillés CE ou équivalent (épaisseur mini. 0.4mm), une combinaison, des chaussettes et chaussures résistants aux produits chimiques.

##### 8.2.2.3 Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire n'est normalement nécessaire.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'exposition de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition ont été mise en place (confinement et/ou ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels.

##### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7: Manipulation et stockage  
Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect : Liquide de couleur grisâtre
- b) Odeur : Légère odeur aromatique
- c) Seuil olfactif : pas de données
- d) pH : 6-8 ( à 7g/L et 20°C)
- e) Point de fusion/point de congélation : pas de données
- f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : pas de données
- g) Point d'éclair : pas de données
- h) Taux d'évaporation : pas de données
- i) Inflammabilité (solide, gaz) : pas de données
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : pas de données
- k) Pression de vapeur : pas de données
- l) Densité de vapeur : pas de données
- m) Densité relative : pas de données
- n) Solubilité(s) : Miscible
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau : pas de données
- p) Température d'auto-inflammabilité : pas de données
- q) Température de décomposition : pas de données
- r) Viscosité : pas de données
- s) Propriétés explosives : pas de données
- t) Propriétés oxydantes : pas de données

### 9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

## Section 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 40°C). Voir aussi section 7.2.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information spécifique n'est connue

### 10.4 Conditions à éviter

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

## Section 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë :

DL<sub>50</sub> oral, rat > 2100 mg/kg

DL<sub>50</sub> cutanée, rat, > 4100 mg/kg

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : pas d'irritation de la peau (lapin)

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : pas d'irritation des yeux (lapin)

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non sensibilisant

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : l'éthofumesate n'a pas été reconnu comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études *in vitro* et *in vivo* de mutagenèse.

f) Cancérogénicité : l'éthofumesate n'a pas été reconnu comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

g) Toxicité pour la reproduction

L'éthofumesate n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : l'éthofumesate n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : l'éthofumesate n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

j) Danger par aspiration

## Section 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL<sub>50</sub> (*Cyprinus carpio carpio* (Carpe miroir)) 64,1 mg/l (96h)

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE<sub>50</sub> (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 93,2 mg/l (48h)  
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité des plantes aquatiques CE<sub>50</sub> (*Scenedesmus subspicatus*) 6,7 mg/l (Biomasse, 96h)  
CE<sub>50</sub> (*Scenedesmus subspicatus*) 9,7 mg/l (Taux de croissance, 96 h)  
CE<sub>50</sub> (*Lemna gibba* (lentille d'eau)) 50,4 mg/l (96h). La valeur fournie concerne la matière active technique éthofumesate.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

< 70 %

Difficilement biodégradable. La valeur fournie concerne la matière active technique éthofumesate.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 67 - 144

La valeur fournie concerne la matière active technique éthofumesate.

Ne montre pas de bioaccumulation

**12.4 Mobilité dans le sol**

Modérément mobile dans le sol. La valeur fournie concerne la matière active technique éthofumesate.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1 907/2006.

**12.6 Autres effets néfastes**

/

**Section 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux

Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

**Section 14: Informations relatives au transport**

	<b>Classement ADR</b>	<b>Classement IMDG</b>	<b>Classement IATA</b>
<b>14.1 Numéro ONU</b>	3082	3082	3082
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (ethofumesate solution)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (ethofumesate solution)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (ethofumesate solution)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	9	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangereux pour l'environnement</b>	Dangereux pour l'environnement	Polluant marin	Dangereux pour l'environnement
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC</b>	Non applicable au transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable au transport aérien

**Section 15 : Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Code ICPE : 4511

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

### Section 16 : Autres informations

N° AMM : 2110003

#### Phrases H / Phrases R

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Rappel de l'étiquetage DPD (directive 99/45) :



N - Dangereux pour l'environnement

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Version 7 du 04/07/2016

*Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.*